

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Le temps partagé, la nouvelle solution pour les PME

1/ Contexte Les temps changent pour les PME

- le savoir faire technique ne suffit plus
 - L'approche traditionnelle des clients ne suffit plus
 - Idem pour les méthodes de gestion
- ⇒ s'entourer de compétences, gagner en efficacité et en compétitivité
- ⇒ ou bien rencontrer des difficultés...

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Le temps partagé, la nouvelle solution pour les PME

2/ Essai de définition du temps partagé

- Concept de régularité dans le temps
- Et de répartition du temps de travail entre plusieurs entités ou sociétés
- Travail en général salarié, mais il y a des exceptions
- Intérêt: quand les entreprises ne peuvent ou ne veulent pas avoir un poste à temps plein MAIS ONT BESOIN de COMPETENCES

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Avant de parler de solution, quel est le/vôtre problème ?

3/ Nécessité d'un diagnostic, même rapide:

- Nature: « réponse » aux clients/marchés, production /traitement commandes, cash/ financement, problèmes internes, conformité
- Temps: court terme/ une seule fois ou récurrent
- « quantité » nécessaire
- Urgence/importance
- Coût actuel et budget
- et volonté / objectifs du dirigeant

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Avant de parler de solution, quel est le/vôtre problème ?

4/ différentes façons de faire le diagnostic:

- Par soi-même
- Avec des confrères et amis professionnels
- Avec GEBS , la CCI, ses partenaires habituels, des associations, etc.
- Via des consultants, etc.
- Le GEYVO ILE DE France dans certains cas (pour orientation)

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Le temps partagé = solution possible quand durée de mise en place, puis de réalisation

5/ différentes formes juridiques, contractuelles et opérationnelles

Emploi salarié direct: contrat de travail par société utilisatrice

Groupements d'employeurs

Autres formes de mise à disposition de personnel

Portage salarial

Prestataire extérieur: relation commerciale classique

Consulting comprenant l'accompagnement: idem

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

Le temps partagé = solution possible quand durée de mise en place, puis de réalisation

6/ partir des résultats du diagnostic pour approfondir 1 ou 2 pistes

Besoin tous les jours / semaines / quelques jours par mois / par cycle saisonnier ?

Avoir quelqu'un qui « accompagne » et/ou qui « fait » le travail?

Interne, externe, semi-interne?

Niveau de compétence

7/ travail en temps partagé TTP (pas forcément salarié) :

Des différences de statut juridique:

- Salarié d'un tiers: groupement d'employeurs et société portage salarial, notamment
- Salarié direct de plusieurs employeurs individuels
- Non salarié: en profession libérale ou en société

Une démarche différente pour le « travailleur » pour
trouver une fonction / mission: GE vs autres systèmes

8/ Portage salarial: le « salarié »:

- Trouve le(s) client(s), les mission(s)
- Négocie les prix , la durée, l'objet, les obligations de moyens et de résultats
- Mission très court terme comme moyen terme
- Plutôt pour un projet et pour du conseil , éventuellement aussi pour du fonctionnel et de l'opérationnel

8 bis Portage salarial: la société de Portage Salarial (PS)

- Salarie le cadre, en général d'abord en CDD « pour voir », puis en CDI si régularité des affaires
- Facture le (s) client (s)
- Rémunère le salarié sur base de la facturation moins sa marge de société de P.S. et l'équivalent des charges patronales et salariales

Atelier Ressources Humaines GEBS 26/03/2015 Le Vésinet

9/ COMPETENCES PARTAGEES et GROUPEMENT D'EMPLOYEURS:

une formule innovatrice et adaptée:

- **aux TPE et PME**
- **mais aussi à la politique des grands Groupes et à celle des Territoires**

Un moyen pour faire face aux objectifs et contraintes d'efficacité et de compétitivité

1/ CONCEPT et INTERETS du TEMPS PARTIEL/PARTAGE via un GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

Avantage global:

Avoir accès aux bonnes compétences
dans la bonne proportion de temps
de manière régulière et fiable

À un coût abordable

Compétences qui viennent soutenir l'action du dirigeant (et de ses salariés) en lui permettant de se concentrer sur ses points forts et ses priorités ET de mieux faire face aux évolutions

2/ GROUPEMENT D'EMPLOYEURS = Association loi de 1901 à but non lucratif,

- 1^{er} objectif : mettre à disposition des salariés du groupement en temps partagé auprès des adhérents sur une base durable,
- 2^{ème} objectif : Conseiller l'adhérent en ressources humaines et en recrutement.
- Le **GE**, employeur unique, recrute et gère le **Personnel** mis à disposition,
- Le **GE** signe des conventions de mise à disposition avec les **Adhérents** utilisateurs,
- Les **Salariés** du GE travaillent chez les **Adhérents** selon un planning préétabli et régulier.

3/ REPARTITION du TEMPS de TRAVAIL

Types de besoins

- Besoins permanents à temps partiel : partage de compétences, fidélisation du personnel à temps partiel.
- Besoins en personnel saisonnier récurrents : saisons fortes ou hautes,

En pratique...

Le salarié peut travailler 2 jours dans l'entreprise A, 1 jour dans l'entreprise B et 2 jours dans l'entreprise C.

Ou bien le matin chez A et l'après-midi chez B.

Ou encore, l'hiver chez A et l'été chez B...

4/ INTERET pour les ENTREPRISES

- Accès à du personnel qualifié,
- Personnel fiable, fidélisé et motivé,
- Compétences mutualisées,
- Coûts salariaux réduits,
- Véritable flexibilité,
- recrutement, gestion et administration du personnel assurés par le groupement d'employeurs ,
- Possibilités de contacts facilitées avec les autres adhérents.
- **NOTA: le GE peut aussi gérer du recrutement « direct » pour ses adhérents**

5/ PROFILS en temps partiel/ partagé

➤ ACTUELS / en cours AU GEYVO ILE DE FRANCE, GE généraliste

- Assistantes commerciales, administratives, polyvalentes, RH
- Responsables Ressources humaines, chargé de missions RH
- Télépro, soutien commercial, chargé marketing & communication, chef de produit, acheteur, soutien commercial
- Aide comptable, comptable, comptable unique (sous supervision de l'expert comptable de l'adhérent)
- Dessinateur projeteur bâtiment
- Manager QSE
- Informaticien / administrateur réseaux

➤ POTENTIELS en FONCTION des DEMANDES

- Tous postes d'une DAF /DRH (achats, contrôle de gestion, GPEC , juriste, etc.)
- Nombreux postes en site industriel ou logistique (production, maintenance)
- Postes sédentaires en commercial / marketing / communication, export

6/ Le GEYVO ILE DE FRANCE

- existe depuis fin 2007, compte 90 adhérents (industries, négoce et services B2B), et 25 salariés
- Historiquement sur les dépts 78 et 95, avec développement actuel à l'ouest d'une ligne Roissy – Evry
- Car les partenaires préfèrent un interlocuteur régional
- est « soutenu » par et collabore avec la CCI depuis sa création, les Pouvoirs Publics et les collectivités territoriales, notamment le Conseil Régional ILE DE FRANCE
- De nombreuses relations avec des associations de dirigeants d'entreprise

GEYVO ILE DE FRANCE

Siège à 78300 POISSY,
Bureaux et adresse postale à 95000 CERGY

<http://www.geyvo.fr> 01 30 75 63 65

Président: M. Dominique CHAMPION

Directeur: Bertrand BIECHY : 01 30 75 63 64 / 06 68 99 96 51

bbiechy@geyvo.fr ; contact@geyvo.fr ; recrutement@geyvo.fr

Chargée 78: Solène CHARTIER: 06 18 68 76 59

schartier@geyvo.fr

Q/R INTERET pour les SALARIES

- La stabilité et la sécurité de l'emploi,
- Un employeur unique (le GE),
- L'enrichissement professionnel,
- Les mêmes droits que les autres salariés de l'entreprise adhérente (tickets restaurant, 13^e mois...),
- Un salaire calculé sur le principe d'égalité de traitement,
- Une poly expérience,
- L'accès à la formation (plan de formation).